

Conditions d'enfance à Anderlecht

1. Quelques données chiffrées

Population

En 2007, Anderlecht comptait 97 601 habitants, dont 19 621 enfants de 0 à 14 ans qui représentent donc 20,10% de la population globale. (Source : Ecodata)

Entre 2002 et 2007, la population anderlechtoise a crû de 8,28%, mais cet accroissement est davantage accentué pour les plus jeunes : on observe une augmentation du nombre d'enfants de 0 à 14 ans de 14,10% (soit +2425 enfants) en 5 ans. (source : écodata)

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'accroissement du nombre d'enfants concerne l'ensemble de la Région bruxelloise à l'exception de deux communes. Anderlecht est une des communes où la croissance observée est la plus forte. En chiffres absolus, c'est la commune qui accueille le plus de nouveaux enfants (2425).

Tableau 1 : accroissement du nombre d'enfants de moins de 15 ans en 2002 et 2007 dans les communes de la Région bruxelloise

	Nombre d'enfants de 0 à 14 ans		Différence entre 2002 et 2007	
	En 2002	En 2007	En nombre	En %
Koekelberg	3213	3867	654	20,35%
Ganshoren	3115	3597	482	15,47%
Molenbeek-St-Jean	16792	19208	2416	14,39%
Anderlecht	17196	19621	2425	14,10%
Berchem-Ste-Agathe	3496	3876	380	10,87%
Jette	7159	7894	735	10,27%
Bruxelles	25910	28312	2402	9,27%
Forest	8477	9247	770	9,08%
Evere	6051	6595	544	8,99%
Région bruxelloise	93411	104224	10813	11,58%
Schaerbeek	22263	23999	1736	7,80%
Ixelles	9725	10230	505	5,19%
Woluwe-St-Lambert	6989	7297	308	4,41%
Auderghem	4878	5068	190	3,90%
St-Gilles	7660	7918	258	3,37%
Woluwe-St-Pierre	6314	6448	134	2,12%
Uccle	12157	12354	197	1,62%
Etterbeek	6492	6584	92	1,42%
St-Josse-ten-Noode	5436	5303	-133	-2,45%
Watermael-Boitsfort	4244	4003	-241	-5,68%

Source : Ecodata, calculs CERE.

77% de la population anderlechtoise est belge, 23% est de nationalité étrangère. Les nationalités les plus représentées sont le Maroc (5,8%), l'Italie (4%) et l'Espagne (2,6%). (Source : INS, données 2004, in Conditions d'enfance p.7).

En ce qui concerne les enfants de 0 à 14 ans, 85% d'entre eux sont belges et 15% sont de nationalité étrangère. (Source : INS, données 2004, in Conditions d'enfance p.10).

Le taux de natalité est supérieur à celui de la Région : 15,3 naissances vivantes pour 1000 habitants alors que le taux régional est de 14,8 pour 1000. (Source, Registre national, données 2003, in Conditions d'enfance p.14).

Données socio-économiques

Le revenu médian par déclaration est de 17 098 €, ce qui est inférieur à celui de la Région (17 588 €) (Source : INS, in Conditions d'enfance p.15)

On observe des différences importantes entre les quartiers. A Cureghem, le revenu médian ne dépasse 16 500 € dans aucun secteur statistique (Source : Urbis, Statistiques fiscales INS 2003, in Fiches communales n°1 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale).

Par ailleurs, on observe une évolution du revenu médian. Il convient toutefois de rester prudent dans les observations qui suivent : il s'agit de statistiques fiscales qui sont donc dépendantes d'un ensemble de paramètres et ne reflètent donc pas uniquement la somme d'argent dont disposent les ménages dans chaque commune.

A titre d'exemple, lors de l'exercice 2005 (revenus 2004), il a été décidé d'enrôler certaines catégories des bas revenus qui ne l'étaient pas auparavant. Cela a amené une augmentation du nombre de déclarations présentant des revenus inférieurs à 10.000 euros par an. Cela a eu pour conséquence de faire baisser (ou augmenter moins) le revenu médian par habitants dans de nombreuses communes (et ce, dans des proportions variables d'une commune à l'autre). Ainsi, la Région a vu son revenu médian baisser de 10% entre 2003 et 2004 (sans que l'on ne puisse attribuer exclusivement l'ensemble de cette baisse à l'enrôlement plus large). Anderlecht a été particulièrement touchée vu que son revenu médian a baissé de 16% (ce qui semble en grande partie s'expliquer par un doublement du nombre de ménages présentant des revenus inférieurs à 10.000 euros).

A titre d'information, le revenu médian par déclaration de la région a augmenté entre 1995 et 2003, passant de 16.512 à 17.643 euros. Il a nettement diminué (voir ci-dessus) en 2004 pour ensuite repartir à la hausse en 2005.

Tableau 2 : Le revenu médian par déclaration à Anderlecht et en Région bruxelloise de 1995 à 2005

Année	Région	Anderlecht
1995	16.512	16.232
1996	16.485	16.314
1997	16.703	16.391
1998	16.872	16.527
1999	17.100	16.606
2000	17.476	16.913
2001	17.741	17.196
2002	17.588	17.098
2003	17.643	17.106
2004	15.927	14.337
2005	16.035	14.456

Source : Direction générale Statistique et Information économique - Statistiques financières

Le revenu médian par déclaration a augmenté doucement de 1995 à 2003 avant de dégringoler en 2004 puis de remonter légèrement en 2005.

Tableau 3 : Le revenu médian par déclaration à Anderlecht par rapport à la moyenne régionale de 1995 à 2005

Année	Anderlecht
1995	98,3%
1996	99,0%
1997	98,1%
1998	98,0%
1999	97,1%
2000	96,8%
2001	96,9%
2002	97,2%
2003	97,0%
2004	90,0%
2005	90,2%

Source : Direction générale Statistique et Information économique - Statistiques financières

De 1995 à 2005, le revenu médian par déclaration à Anderlecht a toujours été inférieur à celui de la Région et la tendance entre 1995 et 2003 a plutôt été à une augmentation de l'écart entre les deux. On peut également observer que le revenu médian à Anderlecht a particulièrement souffert de l'élargissement des déclarations fiscales enrôlées par l'administration (même si en 2005, le revenu médian dans la commune a augmenté plus que la moyenne régionale).

Par ailleurs, on observe que 10 721 anderlechtois, soit 19,3% de la population active sont bénéficiaires d'allocations de remplacement¹. (15,8% pour la Région) (Source : SPP intégration sociale, ORBEm, SPF Sécurité sociale, au 1/1/2004, in Conditions d'enfance p.16).

Environnement

Lors de l'enquête socio-économique de 2001, l'indice de satisfaction global qui porte sur la qualité de l'air, la propreté du voisinage, la tranquillité et l'aspect des bâtiments était de 90 à Anderlecht, contre 96 pour l'ensemble de la Région bruxelloise, 123 en Région flamande et 114 en Région wallonne. (Source INS, données 2001, in Conditions d'enfance p.24).

Enfance et famille

Un peu plus d'un tiers des ménages anderlechtois sont des ménages avec enfants non mariés, ainsi que le montre le tableau 4, ci-dessous.

Tableau 4 : Nombre et proportion de ménages avec ou sans enfants :

	Ménages sans enfants		Ménages avec enfants non mariés		Inconnu ou indéterminé		total
Anderlecht	28390	66%	14701	34%	205	0%	43296
Région		68%		31%		1%	

Source : INS, 1/1/2004, in Conditions d'enfance p.26.

Tableau 5 : proportion de familles monoparentales et ventilation selon que c'est la mère ou le père qui a la charge des enfants, parmi l'ensemble des ménages avec enfants :

	Mère + enfants		Père + enfants		Total	
Anderlecht	4248	28,8%	679	4,6%	4927	33,4%
Région		29,1%		4,6%		33,7%

Source : CBGS, 1/1/2004, in Conditions d'enfance p.27.

4 927 ménages anderlechtois sont des familles monoparentales, soit un tiers des ménages avec enfants non mariés. Il s'agit le plus souvent d'une mère avec enfants, toutefois il y a quand même 679 pères ayant la charge des enfants à Anderlecht.

La proportion de familles monoparentales varie selon les quartiers². Ainsi, dans le quartier de l'hôpital Erasme, les familles monoparentales représentent 1,2% de la totalité des ménages (avec et sans

¹ Par allocation de remplacement, on entend le revenu du CPAS (Revenu d'Intégration Sociale ou équivalent), l'allocation perçue en tant que chômeur complet indemnisé ou l'allocation perçue en tant que personne handicapée.

² Une carte reprenant les délimitations des quartiers se trouve en annexe.

enfants) alors qu'au Peterbos, elles représentent 18,9% de l'ensemble des ménages³ (Source : Urbis, CBGS 2004, in Fiches communales n°1 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale).

A Anderlecht, sur la période 1998-2002, on observe que 1 122 naissances sont survenues chez une **mère isolée**, ce qui correspond à 17,0 % des naissances, alors que dans la Région le pourcentage est de 15,4%. (Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Conditions d'enfance p.28).

3,2% des ménages anderlechtois sont des familles de 4 enfants et plus, ce qui est plus que la moyenne régionale (2,6%). (Source : CBGS, 1/1/2004, in Conditions d'enfance p.28). On observe une sur-représentation des familles nombreuses (plus de 6% des ménages) à Cureghem (Source : Urbis, CBGS 2004, in Fiches communales n°1 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale).

A Anderlecht, 1 729 naissances, soit 27,8% de l'ensemble des naissances, surviennent dans une famille sans revenu du travail. C'est supérieur à la moyenne régionale (25,4%) (différence significative). (Source : Bulletin statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Conditions d'Enfance p.29).

De plus, 5,7% des naissances anderlechtoises enregistrées par les bulletins statistiques de naissance ne sont pas reprises dans le Registre national en 2004. Il s'agit de mères sans papiers, sans statut légal, inscrites dans le registre d'attente (en procédure de demande d'asile) ou à statut particulier (diplomatique). (Source : Les indicateurs de santé périnatale en Région de Bruxelles-Capitale 1998-2004 », Observatoire de la Santé et du Social).

Indicateurs de santé concernant les enfants

Tableau 6 : Proportion d'enfants présentant un petit poids de naissance, à Anderlecht et dans la Région bruxelloise, période 1998-2002

	Petits poids (< 2500 g)	
	Nombre (1998-2002)	% (pour 100 naissances totales ou vivantes)
Anderlecht	510	7,9% (s)
Région bruxelloise	4691	7,0%

Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1, in Conditions d'enfance p.49.

On observe à Anderlecht que 7,9% des bébés avaient un poids inférieur à 2500 g durant la période 1998-2002. C'est une proportion supérieure (statistiquement significative) par rapport à la Région.

³ Une carte reprenant les proportions de familles monoparentales par quartier est disponible sur la fiche communale d'Anderlecht, réalisée par l'Observatoire de la Santé et du Social, téléchargeable sur : <http://www.observatbru.be/documents/publications/par-theme/publications-sante/fiches-communales.xml?lang=fr> .

Tableau 7 : Proportion de mères de moins de 20 ans parmi l'ensemble des naissances, à Anderlecht et dans la Région bruxelloise, période 1998-2002

	Mères < 20 ans	
	Nombre	% (pour 100 naissances totales ou vivantes)
Anderlecht	287	4,3 %
Région bruxelloise	2 396	3,3 %

Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1, in Conditions d'enfance p.50.

4,3% des mères avaient, durant la période 1998-2002, moins de 20 ans à la naissance de leur enfant. C'est une proportion plus élevée (différence significative) de ce que l'on observe pour l'ensemble de la Région.

Tableau 8 : Proportion de mères de plus de 40 ans parmi l'ensemble des naissances, à Anderlecht et dans la Région bruxelloise, période 1998-2002

	Mères ≥ 40ans	
	Nombre	% (pour 100 naissances totales ou vivantes)
Anderlecht	186	2,8 %
Région bruxelloise	2 329	3,2 %

Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1, in Conditions d'enfance p.51.

Durant la période 1998-2002, 2,8% des mères anderlechtoises avaient quarante ans et plus, lors de la naissance de leur enfant.

Tableau 9 : Données relatives à la mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile pour 1000 naissances, à Anderlecht et en Région bruxelloise, période 1998-2002

	Mortalité périnatale		Mortalité infantile		Mortalité foeto-infantile	
	n	Pour 1000 naissances	n	Pour 1000 naissances	n	Pour 1000 naissances
Anderlecht	63	9,4	42	6,3	88	13,1 (s)
Région	512	7,1	370	5,1	721	10,0

Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1, in Conditions d'enfance p.52.

Les différents indicateurs de mortalité infantile sont supérieurs aux valeurs régionales. La mortalité foeto-infantile (décès entre la 22^{ème} semaine de gestation et l'âge d'un an) s'élève à 13,1 pour 1000 naissances à Anderlecht (période 1998-2002). C'est le taux le plus élevé de la Région et représente une différence statistiquement significative par rapport à la Région.

2. Les services en lien avec l'enfance

L'accueil des enfants jusqu'à trois ans

Des données chiffrées

La commune d'Anderlecht comprend 48 milieux d'accueil collectifs. Dix-sept sont subventionnés par l'ONE ou par Kind & Gezin : neuf crèches communales (6 ONE et 3 K&G), trois MCAE communale (ONE), quatre asbl (2 ONE et 2 K&G).

31 milieux d'accueil sont des maisons d'enfants privées : 8 sont agréés par l'ONE et 23 par Kind & Gezin.

Des accueillantes à domicile existent également à Anderlecht : 3 sont conventionnées et dépendent du Ballon Rouge (ONE) tandis que six sont indépendantes (3 ONE, 3 K&G).

Tableau 10 : nombre de places d'accueil 0-3 ans ONE et K&G à Anderlecht, ventilation entre milieux d'accueil collectif et familial, 2008

		Nombre de places	Taux de couverture
ONE	collectif	488	10%
	familial	27	1%
	total	515	11%
Kind&Gezin	collectif	536	11%
	familial	31	1%
	total	567	12%
Total		1082	22%

Source : ONE, Kind & Gezin, calculs CERE.

Comme le montre le tableau 12, l'accueil collectif est largement majoritaire à Anderlecht.

Tableau 11 : nombre de places d'accueil 0-3 ans ONE et K&G à Anderlecht, ventilation entre milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés, 2008

		Nombre de places	Taux de couverture
ONE	subventionné	388	8%
	Non subventionné	127	3%
	<i>Total</i>	<i>515</i>	<i>11%</i>
Kind & Gezin	Subventionné	215	4%
	Non subventionné	352	7%
	<i>Total</i>	<i>567</i>	<i>12%</i>
<i>Total</i>		<i>1082</i>	<i>22%</i>

Source : ONE, Kind & Gezin, calculs CERE.

Le tableau 10 ventile les places d'accueil agréées par l'ONE et Kind & Gezin, selon qu'elles sont, ou non, subventionnées. Pour les places d'accueil subventionnées, les parents payent en fonction de leurs revenus, il s'agit donc de places à tarification sociale. En revanche, les places non subventionnées à Anderlecht sont à tarification libre.

Il y a à Anderlecht 1 082 places d'accueil pour les 0-3 ans. Le taux de couverture global est d'environ⁴ 22%. Si l'on ne considère que les milieux d'accueil subventionnés qui garantissent une tarification en fonction des revenus et donc une accessibilité financière, le taux de couverture n'est plus que de 12%. Il faut également noter que deux crèches, non communales, subventionnées par l'ONE (capacité totale : 120 places) sont les crèches de l'Hôpital Erasme qui s'apparentent à des crèches d'entreprise et n'accueillent pas forcément des enfants anderlechtois.

Tableau 12 : nombre de places d'accueil 0-3 ans dans les milieux d'accueil communaux à Anderlecht en 2008 et taux de couverture

Milieux d'accueil communaux	Capacité (places d'accueil)	Taux de couverture
ONE	252	5 %
K&G	102	2 %
total	354	7 %

Source : ONE, Kind & Gezin, INS. Calculs CERE.

Le taux de couverture des milieux d'accueil communaux (voir le tableau 12) est de 7%.

Tableau 13 : nombre et proportion de places d'accueil avec tarification sociale⁵ et de places d'accueil à tarif libre, à Anderlecht et en Région bruxelloise, 2008

ONE et K&G		Nombre de places	%
Anderlecht	Tarification sociale	603	56%
	Tarification libre	479	44%
	<i>Total</i>	<i>1 082</i>	<i>100%</i>
Région bruxelloise	Tarification sociale	9 317	65%
	Tarification libre	5 074	35%
	<i>Total</i>	<i>14 391</i>	<i>100%</i>

Source : relevé des places d'accueil petite enfance en Région bruxelloise, CERE, 2008

Comme le montre le tableau 12, 56% des places d'accueil anderlechtoises sont des places à tarification sociale, alors que pour l'ensemble de la Région bruxelloise, elles représentent 65% de l'ensemble des places.

D'autres services à la petite enfance existent à Anderlecht, comme des lieux de rencontre parents-enfants, notamment :

- la Maison des Familles
- Pazapaz
- Walala – Walalou (ludothèque mais avec un objectif explicite de soutien des parents dans leur mission éducative)

⁴ Nous ne disposons pas l'heure actuelle des chiffres de population des 0-3 ans pour 2008, c'est pourquoi le taux de couverture a été calculé avec les chiffres de population de 2007. Vu l'accroissement de la population, on peut craindre que le taux de couverture réel soit plus bas encore.

⁵ Les milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE ou K&G mais appliquant une tarification sociale sont englobés dans cette catégorie qui comprend également les milieux d'accueil subventionnés. A Anderlecht, seuls les milieux d'accueil subventionnés sont à tarification sociale.

L'accueil temps libre

Le nombre d'enfants de 3 à 12 ans est de 10 637 (données 2006, in Conditions d'enfance p.38), ce qui permet à la commune de bénéficier de deux ETP coordinateur ATL.

Il y a deux projets d'accueil extrascolaire financés par le FESC sur la commune. (la Maison des enfants d'Anderlecht, Vie associative francophone d'Anderlecht (bénéficiaires : « la Rosée » et « les enfants de la Roue » rue des Plébéiens).

Il y a également une IBO : IBO Ket In Kuregem (KIK) (George Moreastraat 3, 1070 Anderlecht, tel. 02 558 08 31, kik@anderlecht.be).

On trouve donc, à Anderlecht, les différentes formes de subventionnement de l'accueil extrascolaire.

Depuis la nouvelle législature, des améliorations notables ont été apportées à Anderlecht, notamment en matière d'accessibilité. Les garderies dans les écoles ont été ouvertes à tous et les prix ont diminué. Du personnel supplémentaire a été engagé. Les stages organisés pendant les vacances par la commune sont également très accessibles financièrement et organisés en fonction de la demande.

Enseignement

Quelques données chiffrées

Enseignement francophone

On compte 28 écoles maternelles francophones à Anderlecht : 15 sont organisées par la commune et 13 par le réseau libre.

Parmi les 25 écoles primaires, 12 sont communales (dont deux d'enseignement spécialisé type 8, et types 1,2,3) et 13 libres, dont une d'enseignement spécialisé (types 1,8).

Il y a 14 écoles secondaires : 3 communales, 6 libres, 2 dépendent de la Communauté française et 3 de la Cocof.

Tableau 14 : Nombre d'enfants dans l'enseignement fondamental francophone à Anderlecht, tous réseaux confondus, 2004-2005

	maternel	primaire	total
Anderlecht	3582	6013	9595

Source : ETNIC, 2006 in conditions d'enfance p.39

Un peu moins de dix mille enfants sont accueillis dans les écoles fondamentales francophones d'Anderlecht, ce qui représente 9% de la population scolaire francophone de la Région.

Tableau 15 : Nationalité des enfants de l'enseignement francophone maternel à Anderlecht et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, 2004-2005

	belge		non belge UE		non belges non UE		autre/indéterminé		total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Anderlecht	2814	78,6	344	9,6	410	11,4	14	0,4	3582
Région	29501	78,6	4508	9,6	4273	11,4	174	0,4	38456

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.40

Tableau 16 : Nationalité des enfants de l'enseignement francophone primaire à Anderlecht et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, 2004-2005

	belge		non belge UE		non belges non UE		autre/indéterminé		total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Anderlecht	4716	78,4	489	8,1	801	13,3	7	0,1	6013
Région	49589	77,9	5556	8,6	8529	13,2	1064	0,4	64738

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.41

Un peu plus des trois quarts des enfants scolarisés à Anderlecht sont de nationalité belge, ce qui correspond à la proportion de la Région. Près d'un enfant sur dix a la nationalité d'un autre pays de l'Union européenne, tandis que 11% des enfants ont une autre nationalité. Plus de septante nationalités sont représentées dans les écoles d'Anderlecht. Outre la Belgique, les pays les plus représentés sont :

- le Maroc (143 enfants en maternelle, 244 en primaire),
- la Pologne (89 enfants en maternelle, 120 enfants en primaire),
- le Portugal (81 enfants en maternelle, 119 en primaire),
- l'Italie (60 enfants en maternelle, 102 en primaire),
- la France (47 enfants en maternelle, 68 en primaire),
- la République Démocratique du Congo (46 enfants en maternelle, 66 en primaire),
- le Brésil (21 enfants en maternelle, 64 en primaire) et
- la Roumanie (32 enfants en maternelle et 41 en primaire).

Tableau 17 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement maternel francophone à Anderlecht et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, 2004-2005

	en RBC		hors RBC		indéterminé		total
	n	%	n	%	n	%	
Anderlecht	3183	88,9	398	11,1	1	0	3582
Région	34605	90	3847	10	4	0	38456

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.42

Tableau 18 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement primaire francophone à Anderlecht et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, 2004-2005

	en RBC		hors RBC		indéterminé		total
	n	%	n	%	n	%	
Anderlecht	5188	86,3	825	13,7	0	0	6013
Région	56371	87,1	8358	12,9	9	0	64738

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.42

11% des enfants de maternelle et 13% des enfants de primaire fréquentant les écoles d'Anderlecht sont domiciliés en-dehors de la Région bruxelloise.

Tableau 19 : Proportion d'enfants redoublants et non redoublants dans l'enseignement primaire francophone à Anderlecht et en Région bruxelloise, 2004-2005

	non redoublants		redoublants		total
	n	%	n	%	
Anderlecht	5753	95,7	260	4,3	6013
Région	61656	95,2	3082	4,8	64738

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.43

95,7% des enfants n'ont jamais doublé une année primaire à Anderlecht, ce qui correspond environ à ce que l'on observe pour l'ensemble de la Région.

Enseignement néerlandophone :

Il y a 11 écoles maternelles communales, 9 écoles communales primaires dont une d'enseignement spécialisé. Il y a également 12 écoles fondamentales (maternelles et / ou primaires) libres.

Il y a 5 écoles secondaires : 4 libres, 1 dépendant de la Communauté flamande et la dernière de la VGC.

Tableau 20 : Nombre d'enfants dans l'enseignement fondamental néerlandophone à Anderlecht et dans la Région Bruxelloise au 01/02/2006

	maternel	primaire	total
Anderlecht	1 501	1806	3307
Région	10 976	13 002	23 978

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in conditions d'enfance p.44

3307 enfants fréquentent les écoles néerlandophones d'Anderlecht, ce qui correspond à 14% de la population scolaire néerlandophone de la Région.

Tableau 21 : Langue parlée par la famille de l'enfant dans l'enseignement néerlandophone maternel à Anderlecht et dans la Région bruxelloise

	néerlandophone homogène		mixité linguistique		francophone homogène		allophone homogène	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Anderlecht	136	9,1	246	16,4	390	26	729	48,6
Région	1150	10,5	2156	19,6	3002	27,4	4668	42,5

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in Conditions d'enfance p.47

Tableau 22 : Langue parlée par la famille de l'enfant dans l'enseignement néerlandophone primaire à Anderlecht et dans la Région bruxelloise

	néerlandophone homogène		mixité linguistique		francophone homogène		allophone homogène	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Anderlecht	270	15	386	21,4	452	25	698	38,6
Région	1855	14,3	2952	22,7	3358	25,8	4837	37,2

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in Conditions d'enfance p.48

Moins d'un enfant sur dix fréquentant une école maternelle néerlandophone vit dans une famille où le néerlandais est la langue des deux parents. En revanche, près de la moitié des enfants vivent dans une famille où l'on ne parle usuellement ni le néerlandais, ni le français. Un quart des enfants scolarisés en maternelle dans l'enseignement néerlandophone viennent de familles francophones.

En primaire, on trouve davantage d'enfants vivant dans des familles totalement ou partiellement néerlandophones (respectivement 15% et 21%) et moins d'enfants de familles allophones (qui représentent quand même 4 enfants sur dix). Comme en maternelle, un quart des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire néerlandophone viennent de familles francophones.

Tableau 23 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement maternel néerlandophone de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, à Anderlecht et dans la Région bruxelloise

	en RBC		hors RBC		total
	n	%	n	%	
Anderlecht	1275	84,9	226	15,1	1501
Région	9512	86,7	1464	13,3	10976

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in Conditions d'enfance p.45

Tableau 24 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement primaire néerlandophone de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, à Anderlecht et dans la Région bruxelloise

	en RBC		hors RBC		total
	n	%	n	%	
Anderlecht	1374	76,1	432	23,9	1806
Région	10598	81,5	2404	18,5	13002

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in Conditions d'enfance p.46

15% des enfants de maternelle et 24% des enfants de primaire fréquentant l'enseignement néerlandophone à Anderlecht vivent en-dehors de la Région bruxelloise, ce qui est proportionnellement plus important que ce que l'on observe pour l'ensemble de la Région.

Attractivité scolaire de la commune

Selon une étude menée par l'IGEAT (source : GAB 10, pp.13-16) basée sur des données administratives et du recensement de 1991, Anderlecht est une commune contrastée sur le plan de l'attractivité scolaire. En effet, le Nord d'Anderlecht (correspondant à la zone de Cureghem) fonctionne en autarcie : on constate qu'il y a peu d'entrants et peu de sortants. En revanche, le sud d'Anderlecht accueille en majorité des enfants de la commune et des enfants de la périphérie (carte 5, p.16). Les chiffres plus récents mentionnés ci-dessus concernant le lieu de résidence des élèves (Région bruxelloise ou autre région) semble aller dans le même sens. On observe en effet qu'Anderlecht accueille proportionnellement plus d'enfants résidents en-dehors de la Région que l'ensemble de la Région. Ceci se constate particulièrement dans l'enseignement néerlandophone.

L'antenne scolaire

L'antenne scolaire, service communal apparenté au service prévention, est un acteur important dans le paysage scolaire. Elle travaille avec toutes écoles et est au service des familles dans leurs questions par rapport à l'école.

Santé préventive

Il y a sept consultations ONE organisées à Anderlecht :

Avenue Docteur Lemoine (ONE)
Avenue Raymond Vander Bruggen (ONE)
Rue d'Aumale (ONE)
Rue des Goujons (ONE)
Rue Docteur De Meersman (ONE)
Rue Homère (ONE)
Chaussée de Mons (ONE)

Il y a également deux antennes de consultations de Kind & Preventie.

Par ailleurs, un centre de santé existe à Anderlecht. Le Centre de Santé regroupe les services suivants :

- Bus Info-Santé
- Centre de Planning Familial Laïc "Séverine"
- Centre de Santé mentale
- Promotion de la santé à l'école (P.S.E.)
- Service de l'Hygiène et de la Santé publique
- Service des Vaccinations

Des séances de vaccination antipoliomyélitique, antitétanique et antidiphtérique gratuites se tiennent au Centre de Santé

La Maison des Familles, lieu de prévention créé entre autres par le Centre l'Eté, propose notamment une consultation K&G.

Santé mentale

Le service de santé mentale bi-communautaire l'Été est particulièrement dynamique, notamment dans la prévention, concernant les situations touchant les enfants ;

Depuis 2004, une antenne s'occupant uniquement des enfants ou des situations les touchant est ouverte dans le quartier de la Rosée, à Cureghem.

3. Organisation politique

La commune est actuellement menée par une coalition MR-PS.

Quatre échevins francophones et un néerlandophone ont des compétences liées, d'une manière ou d'une autre, à l'enfance (accueil, éducation, infrastructure, emploi subventionnés, projets subsidiés) :

Fabienne Miroir, troisième échevin (PS). Attributions :

- * Bibliothèques section francophone
- * **Crèches secteur francophone**
- * Culture secteur francophone
- * **Jeunesse secteur francophone**
- * Monuments et Sites
- * Musées
- * Relations Nord/Sud
- * Tourisme
- * Sports
- * Vie associative secteur francophone

Fabrice Cumps, 1^{er} échevin (PS). Attributions :

- * Cellule projets subsidiés
- * Economat
- * **Enseignement secteur francophone**
- * Finances
- * Informatique
- * Personnel

Fatiha El Ikdimi, neuvième échevin (CDH). Attributions :

- * A.I.S. (Agence immobilière Sociale)
- * Infrastructures communales
- * Logement
- * Propriétés communales
- * **Prévention**
- * Régie foncière
- * **Volet social des Contrats de Quartier**

Danielle Depré, sixième échevin (MR- FDF). Attributions :

- * **Action sociale**
- * Cuisine centrale
- * **Egalité des chances**
- * Hygiène
- * Pensions
- * **Santé**
- * Seniors

- * Tutelle sur le CPAS
- * Unité Sociale Logement

Léopold Lapage, 5ème échevin (Spa) pour la partie néerlandophone. Attributions :

- * Bibliothèque secteur néerlandophone
- * **Crèches secteur néerlandophone**
- * Culture secteur néerlandophone
- * **Enseignement secteur néerlandophone**
- * **Jeunesse secteur néerlandophone**
- * Vie associative secteur néerlandophone

4. Éléments géographiques

Éléments généraux

Anderlecht s'étend sur 17,7km². Il y a en moyenne 5 514 habitants par km². Toutefois, la commune est très contrastée. Une partie est semi-rurale et comprend peu d'habitants, tandis que les quartiers se rapprochant du centre ville concentrent un grand nombre d'habitants. Il s'agit particulièrement de la zone de Cureghem qui est un quartier fragilisé comprenant un nombre important d'enfants (voir aussi la carte 4 : structure d'âge de la population, in Conditions d'enfance, p.13) et de familles avec au moins 3 enfants (voir carte 10 : répartition des noyaux familiaux avec trois enfants et plus ..., in Conditions d'enfance p. 22).

Contrats de quartier

Trois contrats de quartier sont actuellement en cours :

- Aumale-Wayez
- Conseil
- Lemmens

Politique des grandes villes

Un projet « politique des grandes villes » est actuellement en cours à Anderlecht. Il a abouti notamment à la création de la Maison de la participation et à la création d'emplois de « stewards cyclistes ». Il y a aussi des projets spécifiques pour Cureghem. La politique des grandes villes apporte aussi un soutien financier pour la Zinneke parade. (détails sur :

<http://www.anderlecht.be/fviequot.html?ref=VQprevention.php&anchor=villes>)

Joëlle Mottint,
Septembre 2008

ANNEXE : Carte de référence d'Anderlecht, comprenant les secteurs statistiques. Source : Fiche communale n°1, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, p.3.

Carte 1 : Carte de référence d'Anderlecht.



Source : Urbis, Registre national 2002

La carte ci-dessus donne un aperçu du territoire de la commune d'Anderlecht. Le plan des rues est dessiné à l'arrière-plan. Les secteurs statistiques sont indiqués par des traits épais. Les disques indiquent le nombre d'habitants par secteur. Cette carte sert de carte de référence pour les autres cartes de cette fiche, sur lesquelles sont présentées les données statistiques par secteurs.

La commune d'Anderlecht peut être divisée en trois entités différentes. Les secteurs statistiques situés à l'Est de la commune forment ensemble Cureghem. Cureghem est délimité par la petite ceinture, la gare du Midi, le Vieux-Molenbeek et le Square Vandervelde. Cureghem fait partie de la ceinture du 19ème siècle et se caractérise par une densité de population très élevée (13 500 habitants/km² dans les quartiers

d'habitation) et par des logements de mauvaise qualité. Ces dernières années, les développements à la gare du Midi ont eu une influence importante sur ce quartier. Anderlecht Ouest est la partie située en dehors du grand Ring et présente un habitat dispersé (680 habitants/km²). Nous appelons «centre» le territoire situé entre ces deux zones, qui s'étend de la rue Wavez au grand Ring. Le centre compte 8700 habitants par km².